

## CONGO BELGE

RUHENGARI



10143 TRANSPORTS

MODÈLE N° 2.

ict d  
toire de  
d  
Bwambo  
Ruhengeri  
Ruhengeri

## Service des transports. — Bordereau d'expédition n°

Bordereau des marchandises expédiées le

193 . . de

135-

à

par (1)

divers biens

porteur de communication

E-42. - 5890

Nombre de colis	Genre de colis	Poids	Marques	Contre- marques	NUMÉROS	OBSERVATIONS (2)
R.1	Ruhengeri - Byumba				1 porteur	= 5,00 fr.
R.2	Byumba - Ruhengeri				1 porteur	= 3,00
R.3	Ruhengeri - Gakenke				1 porteurs	= 3,00
R.4	Ruhengeri - Kigali				3 porteurs	= 21,00
R.5	Ruhengeri - Kabaya				3 porteurs	= 9,00
R.6	Ruhengeri - Kigali				1 porteur	= 7,00
R.7	Ruhengeri - Gisoro				1 porteur	= 4,00
R.8	Ruhengeri - Kigali				3 porteurs	= 21,00
R.9	Ruhengeri - Kigali				1 porteur	= 7,00
R.10	Ruhengeri - Byumba				1 porteur	= 5,00
						85,00
Certificat sincère et véritable et arrêté à la somme de Quatre-vingt cinq francs - Ruhengeri, le 31 juillet 1940 Le Comptable, Dayblain						

est fait au départ :

Le soussigné déclare avoir remis au (1) . . . . .  
 les marchandises mentionnées ci-dessus en bon état.

L'agent expéditeur.

est fait à l'arrivée :

Le soussigné déclare avoir reçu les dites marchandises en parfait état ou  
 avec les réserves mentionnées, le . . . . .

193 . . . . .

L'Agent réceptionnaire.

## CONGO BELGE

CC 143

TRANSPORTS

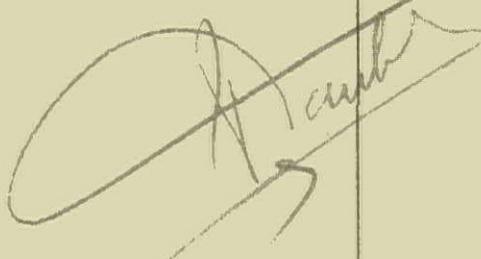
MODÈLE N° 2.

ict d ... inando  
toire de Lubenger  
d ... Lubenger

## Service des transports. — Bordereau d'expédition n° 135

Bordereau des marchandises expédiées le 193 de Lubenger  
à divers lieux par (1) porteur de communications

E-42 - 5890

Nombre de colis	Genre de colis	Poids	Marques	Contre-maques	NUMÉROS	OBSERVATIONS (2)
2.1	Lubengeri - Bumba				1 porteur	= 5,00 fr.
2.2	Bumba - Lubengeri				1 porteur	= 3,00
2.3	Lubengeri - Gakenke				1 porteur	= 3,00
2.4	Lubengeri - Kigali				3 porteurs	= 21,00
2.5	Lubengeri - Kabaya				3 porteurs	= 9,00
2.6	Lubengeri - Kigali				1 porteur	= 7,00
2.7	Lubengeri - Gisoro				1 porteur	= 4,00
2.8	Lubengeri - Kigali				3 porteurs	= 21,00
2.9	Lubengeri - Kigali				1 porteur	= 7,00
2.10	Lubengeri - Bumba				1 porteur	= 5,00
						<u>85,00</u>
<p>Certificat suivi et vérifiée et arrêté à la somme de Cent cinquante-cinq francs. Lubengeri, le 31 juillet 1940 Le Comptable d'Asblan</p> 						

est fait au départ :

Le soussigné déclare avoir remis au (1)  
les marchandises mentionnées ci-dessus en bon état.

L'Agent expéditeur,

est fait à l'arrivée :

Le soussigné déclare avoir reçu les dites marchandises en parfait état ou  
avec les réserves mentionnées, le 193.

L'agent réceptiannaire,



N° 5

9,00 francs

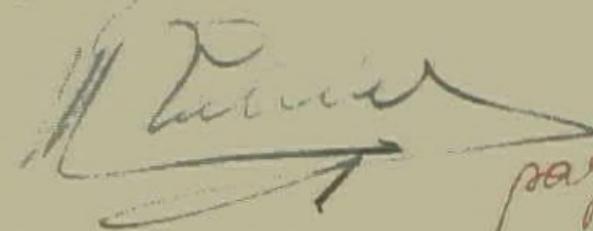
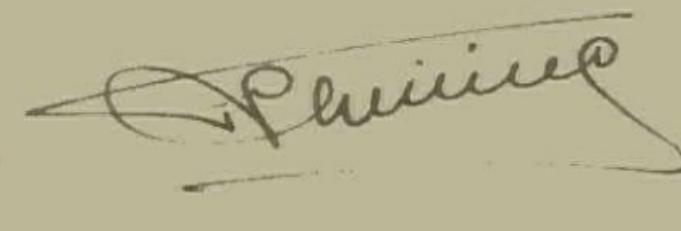
FEUILLE DE KALAYA.

— — — — —

des monnaies GATUMANYI - SINGULIKUO et SUMAPETE, se trouvant au Muséum de  
KALAYA, occupant le même étage, à l'entrée droite.  
et 1 lettre pour Mr. L.O.P.Y. de KALAYA.

Fait (Fait) le 1<sup>er</sup> juillet 1940  
Prise à Monde sur l'ordre de KALAYA, à son commandement auxiliaire le 1<sup>er</sup> juillet  
1940.

Pesé à Biarritz le 8/7/40 Rennes, le 5 juillet 1940.  
Poids une bouteille à 81 g. L'ensemble dans son état initial, D. PLUMIER,  
L.O.P.Y. ABIAV. 1.00.

   
payé, le 9/7/40

N° 1

5,00 francs.

## Banque de l'Uganda

ja m'tu jina lake N'dikumavani anakwenda kwa Comitéie Byumba  
anatoka kwa Comitéie Bahengri, amapuka banya moja (1)  
ya upesi rano yao Burundi et Administratiue Territorial wa Byumba  
mun m'tu atapata mshahara kama marujo

Reçu une avance de deux francs

Bahengri, le 28-juin - 1940

Ndimi Burundi et Administratiue Territorial

Reçu à Bimbo,  
le 29/6/40

et A.T.  
*J. Jaffrelot*

Un mori de francs sera effectué vers le 15/7/40.  
Sauvant une échéance de réception des robes de la commende  
présidente

payé le 29/7/40

L.A.T.  
*J. Jaffrelot*

Résidence du Ruanda  
TERRITOIRE DE RUHENGERI

N° 2

fr. 3.00

FEUILLE DE ROUTE

du nommé KENGAMADANDE, colline Mumba, S/Chercherie GUMIRA, qui se rend de Mumba à Ruhengeri, avec un courrier urgent pour l'A.T.

Mumba, le 2 juillet 1940  
L'Agent Territorial WILLEMS

Reçu à Ruhengeri, le 3/7/40 à 11.30h. *Alphonse Vauthier*

A payer 3 frs à l'arrivée à Ruhengeri, pour compte "Courriers urgents"

N° 3

3,00 francs

P. L. L. M. 1811.

1811.

1811.

1811.

1811.

Gakenke

F. P. L. M. 1811.

Gluring

strict d'...  
territoire de...  
oste d'...

194

## Service des transports. — Bordereau d'expédition n°

Bordereau des marchandises expédiées le

1934, de

à

par (1)

E-42. — 5890

Nombre de colis	Genre de colis	Poids	Marques	Contre-marques	NUMÉROS	OBSERVATIONS (2)
6					Vrac en cartons de bois et papier	
						Consignation à l'expéditeur à Kinshasa à l'attention du Bureau Belge de l'Administration à l'exportation de Byumba
						12 wagons à poivre au départ
						Suivant ordre de Mr. l'A.T. Keltz de Byumba et instructions reçues de Mr. le Contrôleur des Finances, Mathieu, les porteurs doivent être payés au <u>départ par l'expéditeur</u>
						Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : Soixante francs. — Byumba ce 25/7/1940.
						Payé, le 27 juillet 1940 Le Comptable, Gireblain

ement fait au départ :

ion

aire

ement fait à l'arrivée :

on

tre

Le soussigné déclare avoir remis au (1)

les marchandises mentionnées ci-dessus en bon état.

L'agent expéditeur.

Le soussigné déclare avoir reçu les dites marchandises en parfait état ou avec les réserves mentionnées, le 25 JUIL 1940 1934.

L'Agent réceptionnaire,

**P.Tummers.Agt.T.pp***Bummers*

District des Parcours de l'Amné RUANDA - URUNDI  
Zone \_\_\_\_\_  
Poste de Tsézalé

## Transports

Mod. n° 2.

$\text{e}^{144}$

Service des Transports - Bordereau d'expédition n° 1619

Bordereau des marchandises expédiées le 13. 1934, de Teyvelé  
à Teyvelé par (1)

Paiement fait au départ :

Le soussigné déclare avoir remis au (1)

## Ration

les marchandises mentionnées ci-dessus en bon état.

### **Salaire**

Paiement fait à l'arrivée :

## Ration

#### **Salaire**

Le soussigné déclare avoir reçu les dites marchandises en parfait état ou avec les réserves mentionnées. Je Al. T. Bellot 104/2

## L'Agent expéditeur.

(1) Nom du capita, du vapeur transporteur ou par chemin de fer.

(2) Pour les transports par chemin de fer, on indique dans la colonne «Observations» le numéro du wagon.

Dear Mr. [unclear]  
Rept.

81st

Aug.

1901

81

rept.

Enclosed find detailed list of material required  
as well as 82nd report  
on 1st Oct.

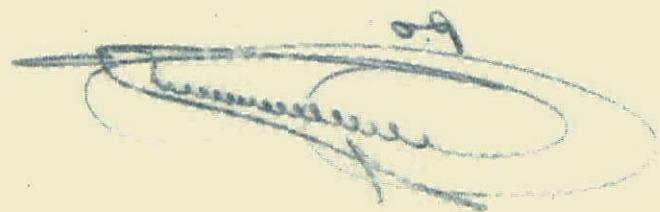
and will forward with report  
regarding these I would appreciate

any information you may

concerning same.

Yours

89



## CONGO BELGE

District'd K...  
.....

## TRANSPORTS

## Territoire de

MODÈLE N° 2.

*Poste d*

Service des transports. — Bordereau d'expédition n° 13

Bordereau des marchandises expédiées le . . . . . 193 . . . de . . . . .

**E-42.** — 5890

### Paiement fait au départ :

*Le soussigné déclare avoir remis au (1) .....*  
*les marchandises mentionnées ci-dessus en bon état.*

### Ration

*L'agent expéditeur.*

### *Salaire*

Paiement fait à l'arrivée :

*Le soussigné déclare avoir reçu les dites marchandises en parfait état ou avec les réserves mentionnées le* 193

### *Ration*

193

### **Salaire**

L'Agent réceptionnaire.

(1) Nom du capitaine, du vapeur transporteur ou par chemin de fer

(2) Pour les transports par chemin de fer, on indique dans la colonne "Observations.. le numéro du wagon.

N° 5

## Feuille de Ronde

les noms des villages malais, Lubukgung, Kh-lomoy-Bonibaj, Ngayabina - Remahane, se situent à Rubungku avec 3 rues de case  
pero et humide ~~minyak~~ <sup>minyak</sup> Remahane.  
seront prêts à l'agriculture.

Gahanna - 6 30 / 4 / 40

*J. M. Jackson*

Payé à Rubenzer,  
à raison de 1.50 f par  
homme, soit

$$1.50 \times 6 = 9 \text{ fms}$$

X-Adam 1 evol.

C. T. Austin,

~~Zuckerfrei~~, 1. 1881 4/400

N° 4 3.00 f.s.

Baruwa ya nja ya mta Burikonge  
anokwenda Kivuruga hwa Bwana  
Nicolas Hadji Petrov na Musra -  
Rehemtullah na Habib Marakia  
a kwenda Jakenke hwa  
Kur mohamed

Rubuggeri le 15-4-40  
siko kwe ambi ya Bwana  
S. Administrateur Territorial  
Kitini Karani

  
payé, le 17/4/40

## CONGO BELGE

TRANSPORTS

MODÈLE N° 2.

District d .....

Territoire de .....

Poste d .....

Lé 13

## Service des transports: — Bordereau d'expédition n°

Bordereau des marchandises expédiées le 27/4/40, de

à par (1) 4100

E-42. — 5890

Nombre de colis	Genre de colis	Poids	Marques	Contre-marques	NUMÉROS	OBSERVATIONS (2)

Certificai sincero et véritable et arrêté à la somme de  
vingt un francs

Voyé, le 27/4/40  
Le Comptable, Daublain

nement fait au départ :

ction

laire

nement fait à l'arrivée :

tion

laire

Le soussigné déclare avoir remis au (1) \_\_\_\_\_  
les marchandises mentionnées ci-dessus en bon état.

L'agent expéditeur.

Le soussigné déclare avoir reçu les dites marchandises en parfait état ou  
avec les réserves mentionnées, le 27 Avril 1940.

L'Agent réceptionnaire,

8/leumy

9-4-87/2

Summers

(Xulonope, te  
Kwakwaka'wakw)

Go to a place ~~near~~ on ~~the~~ ~~water~~

of old wood, but not a house

over with little or known to residents to houses where a house

5, as far as

House of Mr. C.

N. 2

جذب

سیاست‌دانی و مددکاری

1960-61  
1961-62  
1962-63  
1963-64  
1964-65  
1965-66  
1966-67  
1967-68  
1968-69  
1969-70  
1970-71  
1971-72  
1972-73  
1973-74  
1974-75  
1975-76  
1976-77  
1977-78  
1978-79  
1979-80  
1980-81  
1981-82  
1982-83  
1983-84  
1984-85  
1985-86  
1986-87  
1987-88  
1988-89  
1989-90  
1990-91  
1991-92  
1992-93  
1993-94  
1994-95  
1995-96  
1996-97  
1997-98  
1998-99  
1999-2000  
2000-01  
2001-02  
2002-03  
2003-04  
2004-05  
2005-06  
2006-07  
2007-08  
2008-09  
2009-10  
2010-11  
2011-12  
2012-13  
2013-14  
2014-15  
2015-16  
2016-17  
2017-18  
2018-19  
2019-20  
2020-21  
2021-22

~~For the following~~ *for the border.*

Rega à Kisempi, le p.f.t.o à 6,50 L.

Rega à Kisempi, le p.j. so à 6,30 h. *مُنْتَهِيَّةٌ، إِذَا جَاءَ الْأَوْلَى*  
Reparti pour Rehengeri, avec un pli *— إِذَا جَاءَ الْآخِرَةُ، مُنْتَهِيَّةٌ، إِذَا*

Report: pour Rethleusen, avec un pli

le d. d. no à f. h.

Schuster

## CONGO BELGE

District d Roumata  
Territoire de Hauterive  
Poste d Guebwen

## TRANSPORTS

MODÈLE N° 2.

## Service des transports. — Bordereau d'expédition n°

Bordereau des marchandises expédiées le 193 , de  
à 16 avril par Rue

104

E-42. - 5890

NOMBRE DE COLIS	GENRE DE COLIS	POIDS	MARQUES	CONTRE- MARQUES	NUMÉROS	OBSERVATIONS (2)
1	porteur se rendant à l'arrachage à Gakenke (Buganza) avec un sac d'essence de peinture en rouille Art & Bo au Tana me					
	Destinataire Monsieur Bouvet vernement de Gakenke (Buganza)					
1	porteur à payer à l'arrivée Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Dix francs.					
	Pays à Ruhengeri le 24/4/40 Le Comptable, Daublain					

Paiement fait au départ :

*Le soussigné déclare avoir remis au* (1)

Le soussigné déclare avoir remis au .../...  
les marchandises mentionnées ci-dessus en bon état à l'heure  
L'agent expéditeur.

### Ration

### Salaire

Paiement fait à l'arrivée :

Le soussigné déclare avoir reçu les dites marchandises en parfait état ou avec les réserves mentionnées, le 21.7.1932.

Ration avec les réserves mentionnées, le 21-7-1930.  
Selon l'Agent réceptionnaire

**Salaire** \_\_\_\_\_ **L'Agent réceptionnaire,** \_\_\_\_\_

\* Nom du capitaine du vapeur transporteur ou par chemin de fer.

Sur les transports par chemin de fer, on indique dans la colonne "Observations.. le numéro du wagon.

— 2 —

## CONGO BELGE

Geip

## TRANSPORTS

District d' Magne  
Territoire de Magne  
Poste d' Magne

MODÈLE N° 2.

Service des transports. — Bordereau d'expédition n°

*Bordereau des marchandises expédiées le*

*à* ..... *par* (1)

E-42. — 5890

1519

Paiement fait au départ

### Ration

### Salaire

Paiement fait à l'arrivée :

### Ration

### Salaire

Le soussigné déclare avoir remis au (1) \_\_\_\_\_  
les marchandises mentionnées ci-dessus en bon état

### L'agent expéditeur

*Le soussigné déclare avoir reçu les dites marchandises en parfait état ou avec les réserves mentionnées, le . . . . . 193 .*

L'Agent réceptionnaire

(1) Nom du capitaine, du vapeur transporteur ou par chemin de fer.

(2) Pour les transports par chemin de fer, on indique dans la colonne "Observations", le numéro du wagon.

## CONGO BELGE

TRANSPORTS

District de Rwanda  
 Territoire de Kisantu  
 Poste de

MODÈLE N° 2.

## Service des transports. — Bordereau d'expédition n° 67

Bordereau des marchandises expédiées le 8. 4- 1940, de Musangi  
 à Ugali par <sup>(1)</sup>

E-42. — 5890

Nombre de colis	Genre de colis	Poids	Marques	Contre- marques	NUMÉROS	OBSERVATIONS <sup>(2)</sup>
11					11 porteurs de bagages de militaires Bwiga, Namabala et Kivamia, en marche, accompagnés de leurs familles et se rendant à leur poste de travail à l'arriver à l'heure fixée, à savoir à 10 heures.  Certifie sincère et véritable et arrête à la somme de Soixante francs. —	

Payé, le 10 avril 1940  
Le Comptable, Daublain

Paiement fait au départ :

Ration

Salaire

Paiement fait à l'arrivée :

Ration

Salaire

Le soussigné déclare avoir remis au 0 les marchandises mentionnées ci-dessus en bon état.

L'agent expéditeur.

Le soussigné déclare avoir reçu les dites marchandises en parfait état ou avec les réserves mentionnées, le 193.

L'Agent réceptionnaire.

(1) Nom du capitaine, du vapeur transporteur ou par chemin de fer.

(2) Pour les transports par chemin de fer, on indique dans la colonne "Observations", le numéro du wagon.

## CONGO BELGE

District d Muanda  
Territoire de Muanda  
Poste d Hogali

## TRANSPORTS

MODÈLE N° 2.

~~Service des transports.~~ — Bordereau d'expédition n°

Bordereau des marchandises expédiées le 193 de

à *Albion* par (1)

E-42 - 5890

Paiement fait au départ :

*Le soussigné déclare avoir remis au (1) les marchandises mentionnées ci-dessus en b*

L'Agent expéditeur

Ration

### Salaire

*Le soussigné déclare avoir reçu les dites marchandises en parfait état ou avec les réserves mentionnées le* 193

193

1) Nom du capitaine, du vapeur transporteur ou par chemin de fer.

2) Pour les transports par chemin de fer, on indique dans la colonne "Observations", le numéro du wagon.

# Congo Belge

TRANSFERTS

MOINS DE 100

Service des Transports - Régulation du

DISPOSITIONS (S)	NOMBRE	VOIES COMMUNES	VOIES MARCHÉS	VOIES ROUTE	VOIES ROUTE
REMARQUE	REMARQUE	REMARQUE	REMARQUE	REMARQUE	REMARQUE

(1) Les voies sont classées en fonction de leur état et de leur utilisation :  
 1. Voies principales utilisées régulièrement par les marchandises.  
 2. Voies secondaires utilisées occasionnellement.

Les voies sont classées en fonction de leur état et de leur utilisation :  
 1. Voies principales utilisées régulièrement par les marchandises.  
 2. Voies secondaires utilisées occasionnellement.

les voies sont classées :

Plein